



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° DM-21-269**  
**L'ORGANISATION PAR L'ECOLE DES PARENTS EN DATE DU 28 JUILLET 2021**  
**ET DES EDUCATEURS D'ILE-DE-FRANCE DE 3**  
**CONFERENCES-DEBATS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP, Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du service formation, dont le siège social est situé au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'organiser pour le compte de la ville de Vincennes, trois conférences-débats, le jeudi 23 septembre, le jeudi 14 octobre et le jeudi 2 décembre 2021 pour une dépense totale de 1 575 euros net de taxes (mille cinq cent soixante-quinze euros) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention simplifiée pour l'organisation par « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » de trois conférences-débats, le jeudi 23 septembre «10/12 ans déjà adolescent ? », le jeudi 14 octobre « Votre ado reste enfermé dans sa chambre ? » et le jeudi 2 décembre 2021 « "Céder / Tenir bon ? Mon enfant me provoque, comment réagir ? », pour une dépense totale de 1 575 euros net de taxes (mille cinq cent soixante-quinze euros) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie  
participative et de la santé,

**Signé**

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210728-lmc1H8752H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/07/2021 Date de Publication : 28/07/2021
---